

**Séance du 2 juillet 2018**

**Extrait du recueil des actes  
du Conseil d'Administration**

**Objet : programme régional de formation**

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni dans la salle Nicole CLEUET, bâtiment Matisse du site du Mont Houy, le lundi 2 juillet 2018 à 14 H 00, sur la convocation et sous la présidence de M. Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université.

Le quorum étant atteint,

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services.  
Il présente au conseil la candidature de l'université en réponse à l'appel à projet du programme régional de formation 2018/2019.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le projet de l'université déposé au titre du programme régional de formation selon le document annexé à la présente délibération.

Fait à Valenciennes, le 05 juillet 2018  
Le Président du Conseil d'Administration

  
Professeur Abdelhakim ARTIBA

Date de publication : 12 07 2018

**DISPOSITIF « SE FORMER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »  
EXERCICE 2018/2019  
PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION  
APPEL A PROJETS**

Le dispositif « Se former dans l'Enseignement Supérieur » s'inscrit dans les cadres stratégiques de la Région :

- Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
- Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
- Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Hauts-de-France.

Il poursuit deux objectifs stratégiques :

- Elever le niveau de formation des personnes en recherche d'emploi pour leur permettre de s'insérer
- Répondre aux besoins des secteurs d'activités économiques régionaux en adaptant les compétences des actifs.

Les objectifs opérationnels du dispositif sont au nombre de trois :

- Permettre l'accès à l'enseignement supérieur
- Obtenir un diplôme professionnel de l'enseignement supérieur ou un équivalent sur des secteurs clés
- Répondre aux besoins des secteurs d'activités par le développement d'une offre de formation flexible et courte.

L'appel à projets de la Région s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur et aux organismes dispensant une activité au titre de la promotion sociale basée sur des cours du soir.

Les programmes d'activités sont déclinés en fiches actions et présentés en référence aux trois volets :

- Accès à l'enseignement supérieur
- Formation professionnelle qualifiante ou diplômante sur des secteurs clés (numérique, industrie, BTP, services/conseils aux entreprises, secteur sanitaire et social, commerce, agriculture)
- Compétences (techniques de management, conduite de projets, métiers du numérique).

Les projets développés par les établissements d'enseignement supérieur s'adressent en priorité aux demandeurs d'emploi mobilisant leur Compte Personnel de Formation, aux personnes en cours de VAE pour lesquels un parcours de formation préalable au passage devant le jury est préconisé, aux personnes ayant obtenu une certification partielle VAE ou PRF et souhaitant continuer ou reprendre un parcours de formation.

L'accès aux différentes actions proposées dans le programme d'activités des établissements relève d'une compétence partagée entre les services de formation continue des établissements et le réseau d'accueil : Cap emploi, missions locales, agences Pôles emploi et APEC.

Les bénéficiaires doivent être sortis de formation initiale depuis au moins deux ans avant l'entrée dans les formations de ce dispositif.

La Région instruit les propositions reçues dans le cadre de l'appel à projets et l'Assemblée délibérante attribuera une subvention aux établissements retenus pour leur permettre d'engager le programme d'activités visé. Une convention financière précisera alors les droits et obligations de chacune des parties. Le Conseil Régional intervient dans le financement du budget de fonctionnement de l'établissement mais en complément d'autres financements.

Le dossier de candidature est à déposer sur la plateforme régionale dématérialisée GALIS. L'instruction des projets s'effectue au regard :

- du contenu du projet
- du processus pédagogique mis en œuvre
- des capacités d'adaptation des formations et des durées aux caractéristiques du public visé
- d'une proposition d'évaluation des formations
- de l'identification d'un processus de positionnement des publics ciblés sur le projet en lien notamment avec les réseaux d'accueil
- des coûts de formation et du projet et la pertinence du modèle économique
- de la recherche d'un équilibre entre territoires infra-régionaux
- de l'adéquation avec les besoins des entreprises, des publics et l'identification des débouchés de la formation.

La Région sera attentive au suivi du dispositif mis en œuvre et à ses effets produits sur l'insertion professionnelle.

L'UPHF souhaite répondre aux trois volets :

- Volet 1 : Accès à l'enseignement supérieur  
DAEU
- Volet 2 : Formation professionnelle qualifiante ou diplômante sur des secteurs clés  
DU et titres professionnels, DEUST, DUT, licences professionnelles, masters professionnels, parcours Ingénieurs
- Volet 3 : Compétences

**Les prévisions concernent des résultats quantitatifs planchers en termes de parcours de stagiaires ainsi que de volumes d'heures stagiaires.**

**L'UPHF présente un projet pour un coût total de 1 455 908,93 € intégrant une demande une subvention de 930 486,00 €.**

	PRF 2018-2019	Nb St	VHS	Subvention/Action
Volet 1	DIPLÔME D'ACCES AUX ETUDES UNIVERSITAIRES	250	57 500	402 500,00 €
Volet 2	FORMATIONS PROFESSIONNELLES DE NIVEAU III A I	157	59 660	477 280,00 €
Volet 3	FORMATIONS COMPETENCES	75	2 700	50 706,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>482</b>	<b>119 860</b>	<b>930 486,00 €</b>